

Contributions de soutien d'ESB pour les installations solaires thermiques

ÉNERGIE SOLAIRE THERMIQUE



CHAMP D'APPLICATION DE NOTRE PROGRAMME DE PROMOTION:

Le programme de promotion soutient toutes les installations solaires thermiques sur le territoire de la Ville de Bienne, que l'énergie générée soit utilisée pour préparer de l'eau chaude, pour chauffer des bâtiments ou comme énergie de processus.

CONTRIBUTION DE SOUTIEN D'ESB POUR INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES

Vous vous êtes fixés des objectifs environnementaux. ESB vous aide à les atteindre. Optez maintenant pour une installation solaire thermique et bénéficiez de la contribution de soutien d'ESB ainsi que d'autres avantages ! Utilisez la chaleur écologique du soleil pour préparer de l'eau chaude, pour chauffer vos bâtiments ou comme énergie de processus.

ESB contribue CHF 250.- par m² de collecteurs pour les installations solaires thermiques de 50 m² ou moins. Sur demande, les projets de construction de plus de 50 m² peuvent obtenir des soutiens supplémentaires.

En montant une installation solaire thermique, vous apportez non seulement votre part à la protection du climat en réduisant vos émissions de CO₂, mais vous faites également des économies sur vos frais d'énergie.

Les collecteurs solaires peuvent couvrir entre 60 et 70 % de ces besoins. En renforcement du système de chauffage, l'installation solaire peut de plus générer 20 % d'énergie de chauffage.



COMMENT PROFITER DE LA CONTRIBUTION DE SOUTIEN

1. Définir le potentiel et demander une offre

ESB met à votre disposition une liste d'entreprises d'installation qualifiées de la région. Vous pouvez la consulter sous www.esb.ch/fr/energie-solaire-thermique ou la commander au **032 321 13 00**. L'installateur de votre choix étudiera la faisabilité de l'installation et vous remettra une offre. Vous obtiendrez ainsi une base de décision sur mesure.

Avec le cadastre solaire vous pouvez préalablement vous informer quant à son potentiel pour une installation solaire thermique.

2. Déposer une demande de contribution de soutien

Demandez le formulaire de demande à votre installateur ou téléchargez-le sous www.esb.ch/fr/energie-solaire-thermique. Remplissez-le et envoyez-le à ESB qui vous informera dans les plus brefs délais du montant de soutien. Vos travaux pourront ainsi démarrer de suite.

3. Confier le mandat

L'installateur choisi par vos soins se charge de planifier et de monter votre installation solaire.

4. Demander la contribution de soutien

Avec l'envoi de la copie de votre facture, sur laquelle doit être précisée la dimension de l'installation solaire ainsi que la date du montage, vous recevez la contribution de soutien d'ESB de CHF 250.- par m² de surface de collecteurs pour les installations solaires thermiques de 50 m² ou moins. Sur demande, les projets de construction de plus de 50 m² peuvent obtenir des soutiens supplémentaires.



VOS ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AVEC UNE INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE

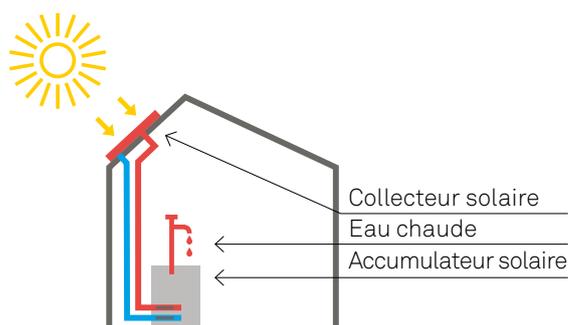
Pour les ménages, la préparation d'eau chaude est le second facteur énergivore après le chauffage. Les collecteurs solaires peuvent couvrir entre 60 et 70 % de ces besoins. Ceci correspond environ à la consommation d'énergie moyenne d'un ménage de 4 personnes pour la lessive, la cuisine, la frigorification, la télévision et l'éclairage. En renforcement du système de chauffage, l'installation solaire peut de plus générer 20 % d'énergie de chauffage.

L'ÉNERGIE SOLAIRE NE COÛTE PAS CHER

Exemple de système de chauffage d'eau chaude pour une maison monofamiliale; 5m ² de surface de collecteur, accumulateur à eau chaude de 400 litres		Calculs pour votre installation solaire
Coûts de l'installation	CHF 8'000.-	CHF
Coûts de mise en place	CHF + 4'000.-	CHF +
Coûts d'investissement bruts	CHF 12'000.-	CHF
Contrib. de soutien ESB (5 x 250.-)	CHF - 1'250.-	CHF - (CHF 250.-/m ²)
Contrib. Canton de Berne*	CHF - 2'300.-	CHF -
Coûts d'investissement nets	CHF 8'450.-	CHF
Avantages fiscaux**	CHF - 2'250.-	CHF -
Coûts d'investissement nets y.c. avantages fiscaux	CHF 6'450.-	CHF
Économies dans la préparation conventionnelle d'eau chaude (réservoir d'eau chaude)	CHF - 2'000.-	CHF -
Coûts suppl. d'une installation solaire par rapport à une installation classique	CHF 4'450.-	CHF

*Contribution du Canton de Berne: CHF 1'200.- + CHF 500.-/kWth

**Pour une personne célibataire avec un revenu imposable de CHF 60'000.-. Vous trouverez la notice cantonale n°5 énumérant les mesures déductibles sous www.esb.ch/fr/energie-solaire-thermique



COMMENT CHAUFFER DE L'EAU À L'ÉNERGIE SOLAIRE?

Aussitôt que le soleil brille, les collecteurs fournissent de la chaleur. Celle-ci est stockée dans l'accumulateur solaire. Si vous avez besoin d'eau chaude, l'énergie est puisée dans l'accumulateur. La surface du collecteur et le contenu de l'accumulateur ont été calculés de telle sorte que vous puissiez disposer d'une réserve d'énergie pour plusieurs heures ou plusieurs jours. Si la chaleur solaire s'avère insuffisante, le chauffage conventionnel s'enclenche automatiquement.



«L'énergie solaire est là pour être utilisée. Nous devrions tous contribuer à économiser les énergies non renouvelables afin que nos descendants puissent encore en profiter. Les collecteurs solaires sont pratiques, simples à installer, avantageux et représentent un investissement unique pour 15 à 20 ans, voire plus. Grâce aux installations solaires thermiques, on peut économiser beaucoup d'énergie et, donc, d'argent. En somme, il devrait y avoir des collecteurs solaires sur bien plus de maisons! Car cela est possible sur la plupart de nos maisons individuelles et immeubles.»

H. Schneider, Bienne

VOICI VOS AVANTAGES

Frais de chauffage

Vous économisez des frais de combustible. Votre installation solaire vous fournit entre 60 et 70 % de l'énergie nécessaire pour préparer votre eau chaude et 20 % d'énergie de chauffage.

Environnement

Vous ménagez l'environnement. Une installation solaire destinée à un ménage de quatre personnes permet d'économiser environ 1,7 tonne d'émissions de CO₂ par an. Cela équivaut à une distance de 14 400 km parcourue annuellement par une voiture moyenne respectant les nouveaux objectifs de la Confédération et de l'UE en matière de CO₂.

Impôts

Vous économisez des impôts. Les investissements consacrés à optimiser l'efficacité énergétique et à l'utilisation d'énergies renouvelables peuvent être déduits de votre revenu imposable.

Investissement

Vous recevez une contribution de soutien d'ESB et économisez ainsi des frais d'investissement. Avec une installation solaire thermique, vous investissez de manière durable pour les 20 à 25 ans à venir.

Confort

Les collecteurs solaires apportent de la chaleur et du confort. Un système automatique veille à ce que l'eau chaude soit disponible en tout temps.

Nouveaux bâtiments

Pour les nouveaux bâtiments, la combinaison d'un chauffage au gaz avec une installation solaire pour la préparation d'eau chaude est considérée comme solution standard afin de respecter l'ordonnance sur l'énergie du canton de Berne.

**AVEZ-VOUS DES QUESTIONS SUR
NOTRE PROGRAMME DE PROMOTION?
NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!**

Pour nous joindre:

Téléphone 032 321 13 00

E-mail sales@esb.ch

Pour toute information sur le programme de promotion d'ESB, le gaz naturel et le biogaz d'ESB ainsi que le cadastre solaire biennois, et pour télécharger les documents utiles: www.esb.ch/fr/energie-solaire-thermique



Energie Service Biel/Bienne
Gottstattstrasse 4, rue de Gottstatt, Postfach/Case postale, 2501 Biel/Bienne
Tel. 032 321 12 11, www.esb.ch